



# **Présentation de l'Ireps Occitanie :**

---

## **La santé mentale dans les politiques publiques territoriales et locales**

Intervenantes : Mme Margaux FETE, référente territoriale 31, référente régionale CLS/CLSM – Mme Karen ASNAR, référente territoriale 66, référente régionale santé mentale

Date : 17 novembre 2022

## Enjeux et contexte

➤ Augmentation des besoins et des attentes vis-à-vis du soin psychique et psychiatrique

➤ Le soin psychique doit s'inscrire dans un écosystème favorable au rétablissement des personnes

□ Portage de la thématique santé mentale en France et au niveau territorial

- Assises de la Santé mentale fin 2021 déclinées en 30 mesures et 1,9 milliards investis en 5 ans
  - **Feuille de Route pour la santé mentale et la psychiatrie (nationale) en 2019**, déclinée en Région
  - **Feuille de Route régionale en santé mentale-Occitanie**
- ⇒ Lutter contre la stigmatisation/CLSM-SISM, appuyer le développement des CLSM sur la région Occitanie
- ⇒ Mettre en place des projets territoriaux de santé mentale

# Le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM), qu'est-ce-que c'est ?

## Une nouvelle organisation territoriale de la santé mentale :

- Elaborée et mise en œuvre à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale;
- Fondée sur l'approche parcours dans une vision globale et non cloisonnée
- A l'échelle du département

## Le PTSM est la possibilité de collaborer ensemble afin de:

Développer d'une véritable politique de santé mentale partagée et décroisonnée sur le territoire;

Améliorer en continue l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

# Le PTSM: Une démarche multi partenariale

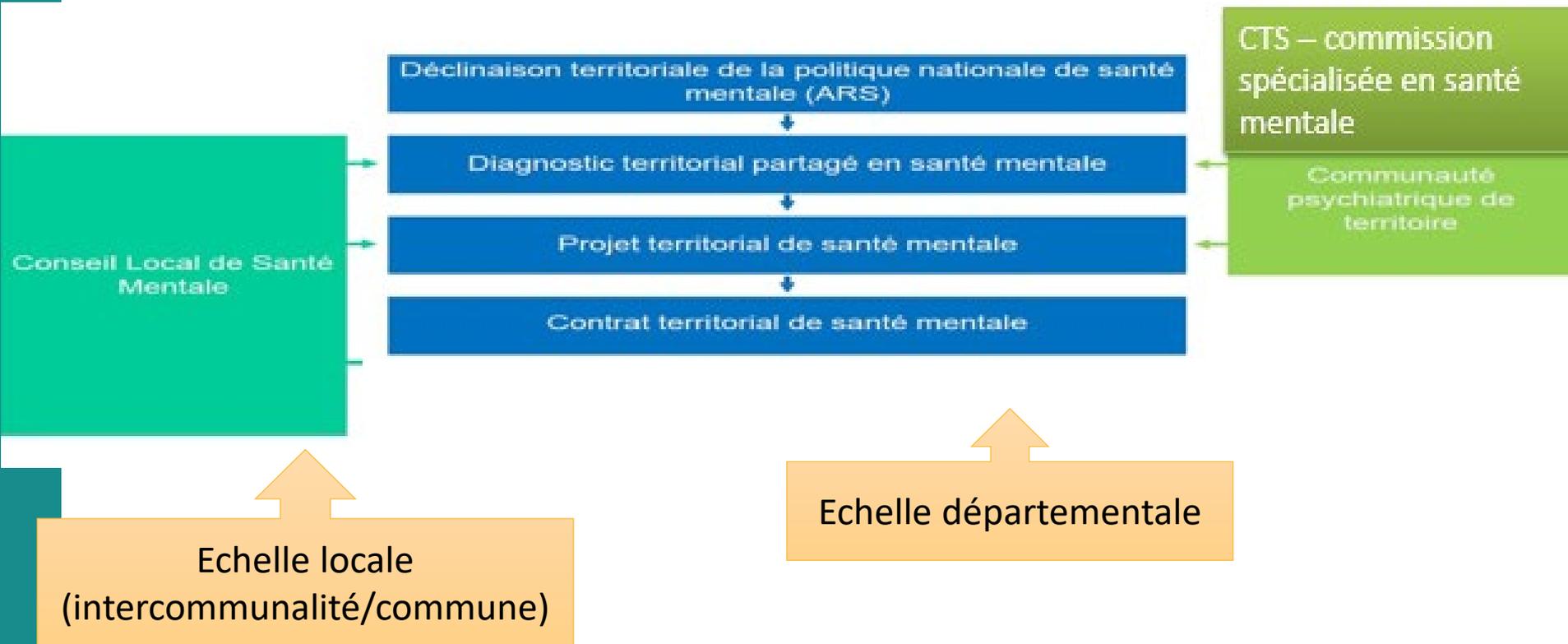
- Les diagnostics sont élaborés à **l'initiative des professionnels** et établissements du territoire et incluent les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, du logement, de l'insertion, ainsi que collectivités territoriales et les représentants des usagers.
- Le diagnostic est **arrêté par l'ARS après avis des** Contrats Locaux de Santé (CLS), Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), Conseil Territorial en santé (CTS) et information de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)

## **LES PTSM, diaporama en région**

- **100% des territoires couverts** en région par un PTSM ;
- **6 coordonnateurs de PTSM recrutés** à ce jour (Dpt 09,11,12,31,46,65), financés par l'ARS ; recrutements en cours ou venir dans les 7 autres départements ;
- **Elaboration des Contrats Territoriaux de Santé Mentale (CTSM)** en cours ou à venir au sein des 13 départements ;

# Articulation CLSM-PTSM

Le CLSM: la déclinaison locale des Projets territoriaux en santé mentale



**Selon vous, au niveau local (communes, intercommunalités), sur quels déterminants de la santé mentale est-il possible d'agir ?**

---

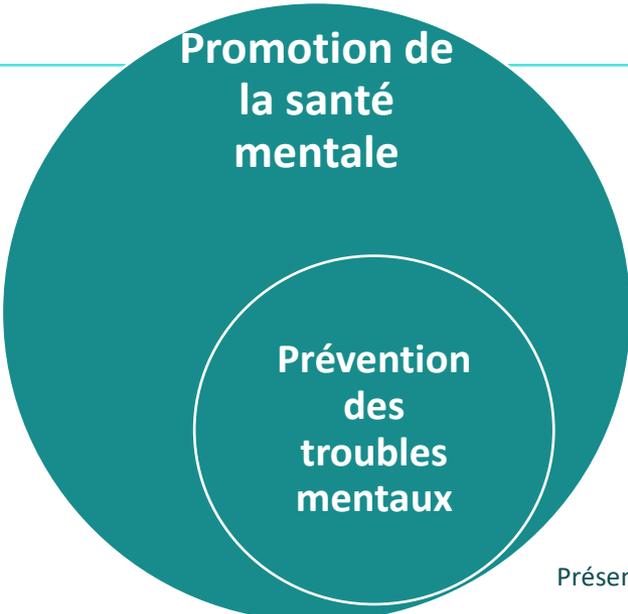


# Les déterminants de la santé mentale



# La promotion de la santé mentale

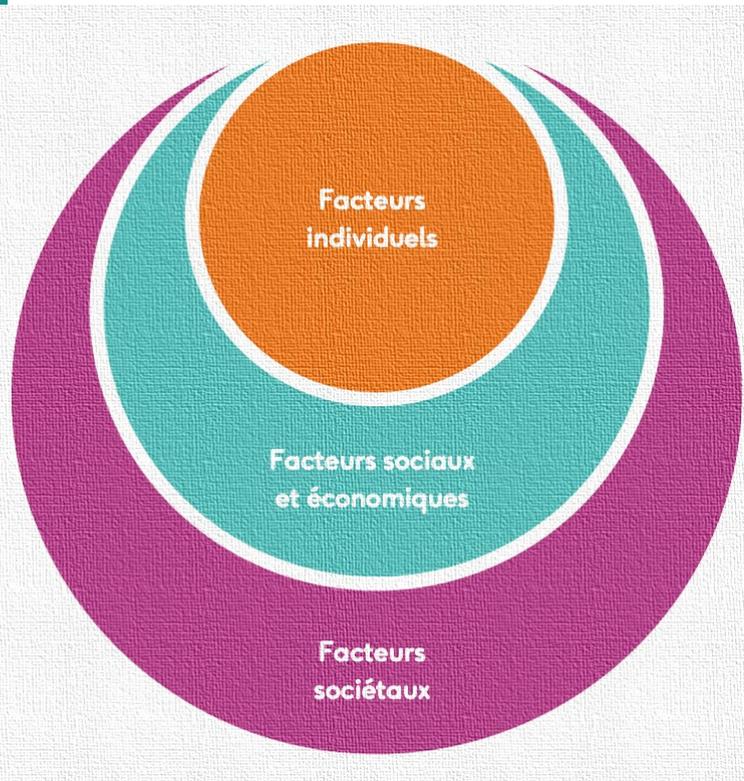
La promotion de la santé mentale est définie comme étant « un processus visant à renforcer la capacité des personnes et des collectivités à prendre leur vie en main et améliorer leur santé mentale. Elle met en œuvre des stratégies qui favorisent les **environnements de soutien et la résilience individuelle** »



Promotion de  
la santé  
mentale

Prévention  
des  
troubles  
mentaux

# Les déterminants de la santé mentale



## FACTEURS BIOLOGIQUES :

- Santé physique
- Facteurs génétiques
- Genre
- Minorités sexuelles
- Minorités ethniques

## FACTEURS PSYCHOLOGIQUES :

- Personnalité
- Compétences psychosociales

## FACTEURS LIÉS AU PARCOURS DE VIE :

- Enfance
- Expériences négatives dans la petite enfance
- Statut migratoire

## PROCHES ET CERCLE SOCIAL :

- Famille
- Soutien social

## SITUATION ÉCONOMIQUE :

- Statut socio-économique
- Emploi
- Revenu
- Dettes
- Niveau d'éducation

## POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE :

- Inégalités sociales
- Services sociaux
- Politiques de l'emploi
- Crèches et écoles
- Autodétermination

## ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES :

- Infrastructures
- Exposition à la violence et à la criminalité
- Sécurité et confiance de quartier
- Nature

## CULTURE :

- Stigmatisation
- Croyances culturelles

# Collectivité promotrice de santé/ santé mentale



Les communes jouent un rôle majeur en faveur de la santé, car :

1. **La proximité** permet d'ajuster les interventions aux problèmes locaux.
2. Les élu·es ont des leviers d'action pour **lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé** sur leur territoire.
3. La santé est un **enjeu transversal** : toute décision prise par une collectivité a des conséquences sur la santé des habitantes et des habitants.
4. Les collectivités sont à la croisée de multiples services et institutions : elles peuvent agir en faveur d'une approche globale et transversale de la santé.
5. Les communes mettent en œuvre des politiques de santé à l'échelle locale et concourent à la mise en œuvre des politiques de santé régionales et nationales.
6. **Le dynamisme et l'attractivité d'un territoire ont pour préalable l'état de santé, le bien-être et la qualité de vie de sa population.**

# La promotion de la santé mentale en pratique



# En quoi les collectivités sont concernées par la santé mentale ?

---

**Education, petite enfance** : Crèches, PMI, écoles, peuvent être des lieux où promouvoir la santé mentale et les façons d'en prendre soin (notamment en abordant les **compétences psychosociales**..) Elles peuvent jouer aussi un rôle de **prévention des troubles psychiques et promouvoir une meilleure orientation**

**Urbanisme** : La manière dont **le territoire est aménagé peut avoir un impact positif sur la santé mentale et le bien-être de la population** (*espaces verts, jardins partagés...*)

**Culture, sport** : Le sport peut œuvrer à **la prévention comme au rétablissement des troubles de la santé mentale**. L'action culturelle peut œuvrer au rétablissement des personnes ayant des troubles psychiques.

## Qu'est-ce qu'un CLSM ?

- Le CLSM constitue, lorsqu'il existe, **le volet santé mentale des Contrats Locaux de Santé.**

*Loi 3DS ( février 2022) prévoit l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS)  
Corrélation CLS/CLSM (instruction ministérielle 2016 et recommandation HAS du 6 juillet 2021)*

- C'est une plateforme de **concertation et de coordination autour de la santé mentale** d'un territoire.
- Le « **quatre quarts** » : présidé par un· e **élu· e local· e**, co-animé par la **psychiatrie publique** et intègre les **usagers** et les **aidants** - piloté par un· e **coordonnateur· rice**. Une co-animation avec l'ARS peut être envisagée.

**Objectif principal : définir des politiques et des actions locales permettant l'amélioration de la santé mentale de la population**

## L'action des CLSM

---

- S'adresse à **toutes les personnes**, notamment les groupes à risques, ainsi que les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale ou en situation de handicap psychosocial
- Centrée sur la **promotion de la santé mentale et la prévention des troubles** (davantage que sur le traitement), ainsi que sur le rétablissement : favoriser la **résilience individuelle** et les **environnements de soutien**
- **Vise essentiellement les déterminants sociaux/collectifs : nécessité d'impliquer tous les acteurs du champ du sanitaire, social, médico-social et associatif**, ainsi que toutes les directions des équipes municipales (logement, petite enfance, handicap, environnement, démocratie locale, jeunesse, éducation, etc.)

# Les avantages d'un CLSM



## POUR LA POPULATION : Promotion d'une politique du mieux-vivre ensemble

- Favorise une approche citoyenne
- Prend en compte la santé mentale dans la cité elle-même
- Favorise l'attention portée à autrui
- Informe sur les troubles mentaux et handicaps psychiques une meilleure représentation par la population de la santé mentale



## POUR LES PROFESSIONNELS : Une réflexion et une action partenariales

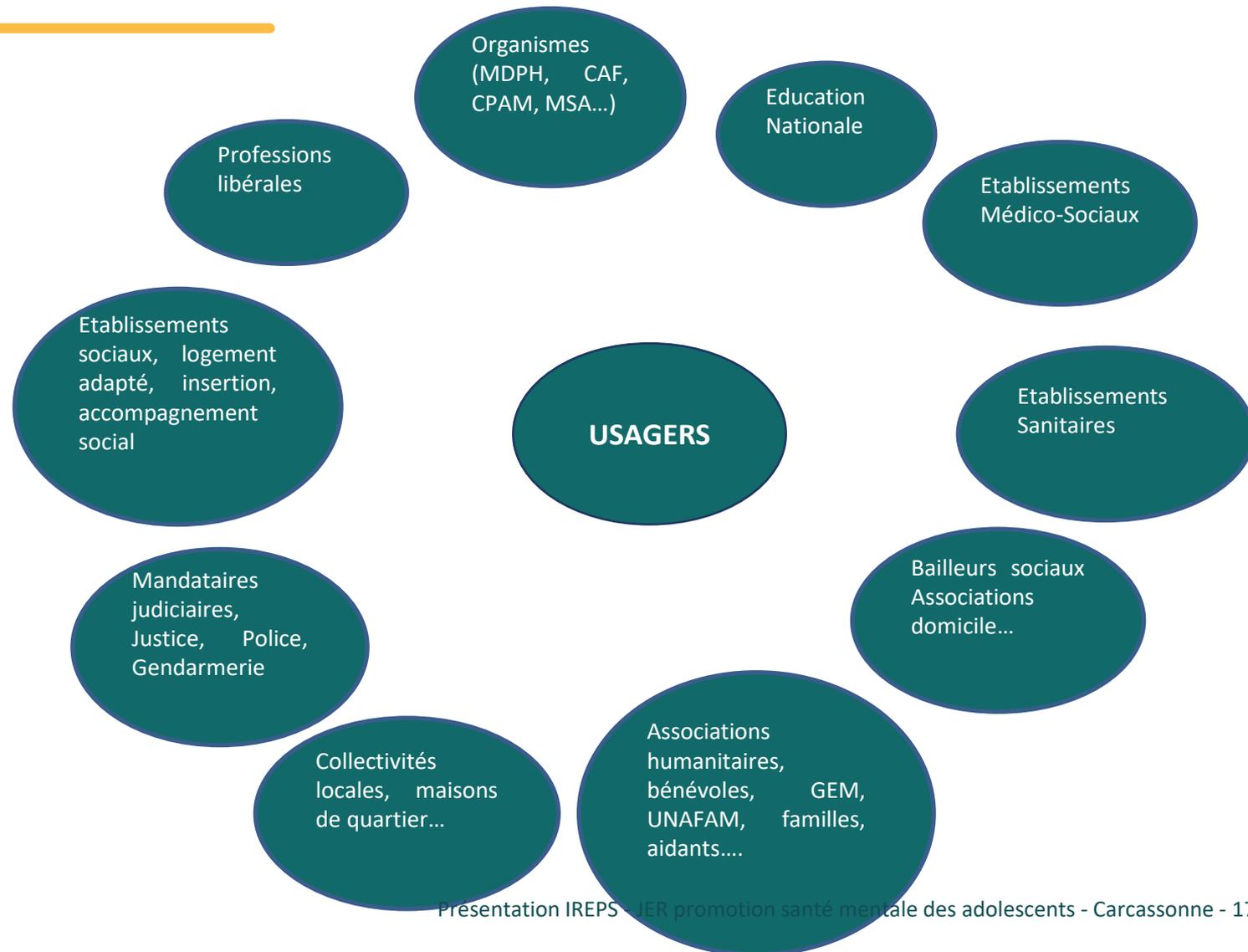
- Dynamise et met en lien les acteurs de santé
- Un lieu de synergies et de débats
- Des ressources partagées
- Une dynamique locale
- Proximité des réponses



## POUR LES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE : une meilleure fluidité et une transversalité des parcours de soin

- Facilite l'accessibilité aux soins
- Une meilleure prise en charge des usagers
- Un meilleur accompagnement des malades en soins ambulatoires ;
- Une diminution de la stigmatisation des personnes

# La « noria » des acteurs du parcours de santé mentale



# La participation des usagers, un enjeu des CLSM

---

## **Co-Construction dès le début de la démarche :**

Exemples : envoi de questionnaires sur des thématiques souhaitées, ce qui peut faciliter leur venue aux réunions

## **Construire un langage commun**

Vigilance dans le choix des mots et leurs significations  
Explications par les professionnels du sens des mots et du contexte

## **Changer les rapports**

Donner un cadre dans les échanges : veiller à ce que chacun puisse s'exprimer et donner le temps imparti  
Eviter de trop mettre en avant le rôle professionnel

# Des exemples concrets : zoom sur le CLS/CLSM Montagnes Catalanes (Département des PO)

Santé mentale – CLS/CLSM Montagnes Catalanes

- \* Création d'une **cellule de gestion de cas complexe**
- \* **Lieu ressources** : annuaire territorial, formation auprès des professionnels et des élus, groupes de travail thématiques, etc.
- \* **Veille sanitaire**, mise à jour de diagnostic, réalisation d'enquêtes spécifiques



- \* Organiser des événements permettant la **déstigmatisation** de la Santé Mentale et de la psychiatrie comme **les SISM – Semaine d'Information en Santé Mentale**
- \* Relayer les campagnes de la **prévention Suicide** et organiser une formation locale pour les professionnels
- \* Déployer les interventions de type **ProDAS - Programme de Développement Affectif et Social et CPS – Compétences Psycho-sociales** pour tous les publics pour les rendre acteurs de leur santé et favoriser le vivre-ensemble
- \* Rendre accessible **l'environnement naturel comme levier de prévention** en santé mentale
- \* Travailler sur des thématiques transversales comme le logement, la mobilité, l'égalité femmes/hommes, culture & santé, etc.

- \* Soutenir la création du **DART – Dispositif d'Accueil et de Réadaptation Transfrontalière**
- \* Structurer le circuit des **urgences psychiatriques**
- \* Réfléchir à la création d'une **cellule locale d'intervention de gestion de crise**, en lien avec la CUMP
- \* Améliorer le **repérage précoce** (0-6 ans)

En conclusion, on peut retenir que les dispositifs CLSM sont une déclinaison locale (villes et intercommunalités), au plus près des besoins et moyens, des orientations du PTSM (départemental).

**Merci de votre attention**